REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 01

REGIME INDEMNITAIRE POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le décret n° 2006-1614 du 15 décembre 2006 relatif aux indemnités de fonctions de président et vice-président de Parc naturel régional,

Il est proposé aux membres du Bureau de déterminer le taux de l'indemnité attribuée au Président et aux vice-présidents du PNR Verdon au titre de l'exercice effectif de leurs fonctions.

Le Président rappelle qu'un 6ème vice-président en la personne d'Hervé PHILIBERT, a été officieusement désigné par le comité syndical, en attendant que les statuts soient modifiés pour intégrer un 6ème poste de vice-président. M. Hervé PHILIBERT occupe effectivement les fonctions de 6ème vice-président, il est ainsi proposé de lui attribuer une indemnité de fonction au même titre que les autres vice-présidents.

Mme Marie BOUCHEZ, Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur et Mme Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseillère générale des Alpes de Haute Provence, respectivement 1ère et 2ème vice présidentes, décident de renoncer à cette indemnité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :
- décident d'attribuer à M. Bernard CLAP une indemnité mensuelle correspondant à 31 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique au titre de l'exercice de ses fonctions de Président du PNR Verdon, à compter du 6 mai 2014, date d'installation du nouveau Bureau et de l'élection du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (les intéressés ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau,
- décident d'attribuer à M. Antoine FAURE, M. Jacques ESPITALIER, et M. Paul CORBIER, une indemnité mensuelle correspondant à 10,30 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique au titre de l'exercice de leurs fonctions de vice-Président du PNR Verdon, à compter du 1er juillet 2014
- décident d'attribuer à M. Hervé PHILIBERT, occupant les fonctions de 6ème vice-président, une indemnité mensuelle correspondant à 10,30 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique au titre de l'exercice de ses fonctions de Président du PNR Verdon, à compter du 1er juillet 2014
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits ont suivent les signatures
Pour extrait conforme

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 02

CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose que, même s'il est connu et identifié par ses partenaires et par les acteurs concernés, le Parc naturel régional du Verdon est trop peu connu, par les habitants du Parc, et probablement des habitants hors Parc.

Il semble en tout cas que la notoriété du Parc (territoire et institution confondus) soit insuffisante, ce qui, de l'avis de beaucoup, détermine un faible sentiment d'appartenance des habitants, et une faible compréhension de « ce que fait le Parc ?

A l'heure de l'évaluation à mi-parcours de la charte, il convient de se poser ces questions afin de réorienter l'action du Parc pour l'améliorer. Il est donc proposé aux élus de travailler sur la construction d'une stratégie de communication pour le Parc du Verdon

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total TTC : ..... 26 000 €
Région (80%) : ..... 20 800 €
PNR Verdon (20%) : .....5 200 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 03

PROGRAMME COMMUNICATION 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le président expose que différents outils et supports de communication sont réalisés chaque année par le Parc du Verdon : Carnet découverte, Carte touristique, Par nature, Fiches rando, partenariat avec Radio Verdon...

Pour l'année 2015, il s'agit de poursuivre ces efforts et de gérer la continuité de ces outils en attendant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total TTC : ..... **43 000 €**
Région (60%) : ..... 25 800 €
PNRV (40%) : ..... 17 200 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 04

PROGRAMME D'ACTIONS D'EDUCATION AU TERRITOIRE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Dans le prolongement des programmes menés depuis 3 ans, la mission éducation du Parc du Verdon souhaite illustrer cette charte à travers le développement de projets pédagogiques s'appuyant sur les valeurs suivantes :

- Transmettre des savoirs, partager des pratiques, faire connaître et comprendre les patrimoines naturels et culturels.
- Favoriser l'épanouissement individuel, le lien collectif à la nature et l'ouverture sur son environnement culturel et humain.
- Donner les clés de compréhension du monde qui nous entoure.
- Favoriser la participation et l'implication des habitants.
- Favoriser les rencontres et susciter les débats.
- Expérimenter et privilégier les actions innovantes, démonstratives et reproductibles.

Les actions proposées s'inscrivent dans l'axe B de la charte du Parc naturel régional du Verdon « Pour que l'homme soit au cœur du projet », troisième orientation « développer une conscience citoyenne par l'éducation ».

Suite à la réorganisation interne au sein du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, ces actions seront suivies par la commission « Diffusion des connaissances » (éducation, communication, culture, participation et lien social).

Coût total TTC : ..... **203 800 €**
Région (80%) ..... 163 040 €
PNR Verdon (20%) ..... 40 760 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 05

CONCEPTION DU PROJET PEDAGOGIQUE DE VALX-FELINES : partie FONCTIONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Ce dossier constitue la mise en œuvre du projet pédagogique du domaine de Valx. Il comprend l'embauche d'une personne sur 20 mois pour concevoir et tester les animations, travailler en partenariat avec les chevriers et proposer des scénarios pour la poursuite du projet (gouvernance, financement,...).

Considérant le plan de financement suivant
Coût total TTC. ..... **58 350 €**
Région (80 %) ..... 46 680 €
Autofinancement (20%) ..... 11 670 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 06

CONCEPTION DU PROJET PEDAGOGIQUE DE VALX-FELINES : partie INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Ce dossier constitue la mise en œuvre du projet pédagogique du domaine de Valx.

Il comprend :
- Aménagements pour l'accueil pédagogique de la ferme : rampe d'accès, ouverture et pose d'un volet pédagogique, mise en sécurité (garde corps)
- Achat matériel pédagogique pour l'équipement du laboratoire
- Outils et supports pédagogiques

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total HT..... **60 000 €**
Région (80 %) ..... 48 000 €
Autofinancement (20%) ..... 12 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_85_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – 85 – 07

ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DES ESPACES FREQUENTES ET PATRIMONIAUX DE VALX FELINES - 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Le Parc du Verdon gère depuis 1999 les domaines de Valx et Félines, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Pour assurer une bonne gestion des domaines, un poste d'agent technique d'entretien des bâtiments et des espaces fréquentés et patrimoniaux de Valx Félines a été créé. Cette mission s'étale sur 6 mois ; elle est mutualisée avec la gestion du matériel et des bureaux du PNR. Il est proposé de renouveler cette mission sur l'année 2015 qui s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre le Conservatoire, la Région et le Département des Alpes de Haute-Provence pour la gestion des sites propriétés du Conservatoire.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total sur 6 mois ..... 15 000 €
Région (40%) .....6 000 €
CG04 (40%)..... 6 000€
PNR Verdon (20%).....3 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 08

COMMUNICATION EAU 2014-2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon de pérenniser les actions de communication actuellement financées dans le cadre du contrat rivière, le dossier actuel se terminant au printemps 2014. Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement au titre de la période de mi 2014-mi 2015, dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau contrat.

Le dossier permet le financement de la lettre Inf'eau, des éditions de documents de communication-sensibilisation, et l'organisation d'évènements liés à l'eau.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC..... **14 000 €**
Région (30%) .....4 200 €
Agence de l'eau (50 %)..... 7 000 €
PNR Verdon (20%).....2 800 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401672-20140701-DEL14_97_BS_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 09

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BATI LIE A L'EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'améliorer la connaissance des éléments de patrimoine bâti du Verdon lié à l'eau par le biais d'un inventaire scientifique, de préserver ces patrimoines pour leur intérêt architectural, culturel et/ou paysager et de sensibiliser la population, les propriétaires.

Considérant les besoins humains que revêt la mise en place de ces actions.

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total TTC ..... **18 800 €**
Région – Service de l'inventaire (50 %) ..... 9 400 €
Région – Service Parc (30 %) ..... 5 640 €
Autofinancement (20%) ..... 3 760 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 10

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

EQUIPEMENT VISIO-CONFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose que dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des temps de déplacements, le Parc du Verdon souhaite favoriser l'installation de cinq points de visio-conférence afin de permettre aux élu(e)s, aux technicien(ne)s du Parc du Verdon mais aussi au grand public de communiquer entre acteurs du territoire mais aussi avec les partenaires extérieurs (Région, Interparcs, autres intercommunalités, ...).

Ce projet consiste en l'achat, l'installation et la formation à l'utilisation de matériels à la maison du Parc du Verdon et dans les 4 intercommunalités intéressées par le projet (CCAV, CCPV, CCLGV, CCMV).
Ces dernières prendront en charge les coûts d'aménagement matériel des espaces de visio (peinture, petit mobilier...) ainsi que les frais de gestion et de fonctionnement inhérents (personnel, abonnement connexion...).

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total HT..... **32 500 €**
Région (80 %) ..... 26 000 €
Autofinancement (20%) ..... 6 500 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_65_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 11

POURSUITE DU DISPOSITIF ECOGARDES – ANNEE 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Les écogardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire.
Il est proposé de reconduire le dispositif des écogardes au titre de l'année 215.

Considérant le plan de financement modifié ci-dessous :

Coût total TTC ..... **153 000 €**
Région (66 %) ..... 101 000 €
Conseil général 83 (9,8 %) ..... 15 000 €
Conseil général 04 (4,2 %) ..... 6 400 €
Autofinancement (20%) ..... 30 600 €
Dont PNR Verdon : ..... 23 500 €
Dont EDF : ..... 7 100 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_BS_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – BS – 12

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION CENTRAL

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant l'intérêt de mettre en place un équipement performant pour renouveler le serveur et tous les équipements informatiques qui composent le principal outil de travail de l'équipe, permet le stockage et la diffusion des données et documents produits ou rassemblés par le Parc.

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total HT..... **80 000 €**
Région (80 %) ..... 64 000 €
Autofinancement (20%) ..... 16 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 4 JUIL. 2014
et publication le
- 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 13

Plan d'actions chauve-souris 2014 2015 – Modification du plan de financement

Vu la délibération du 4 décembre 2013 ;

Dans le cadre du Plan d'Actions Régional sur les chauves-souris, le Parc naturel régional du Verdon porte un plan d'actions territorial, répondant aux spécificités et enjeux de son territoire. Sur la période 2012-2013, ce plan d'actions territorial s'est axé sur la réalisation d'un inventaire du Petit Rhinolophe à l'échelle du territoire du Parc.

Pour la période 2014-2015, la reconduction de ce plan d'actions territorial, dont le contenu a été validé au préalable par l'animateur du Plan d'actions régional en lien avec le Conseil Régional, les actions porteront :
- sur la poursuite des suivis des colonies d'intérêt majeur
- sur la proposition d'aménagements aux propriétaires de gîtes, afin de sauvegarder des colonies menacées
- de conforter la préservation des colonies de chauves-souris en cavités et notamment dans le secteur des Basses Gorges et des Gorges de Baudinard.

Considérant le plan de financement modifié suivant :

Coût total TTC (sur 2 ans): ..... **35 000 €**
Région (40%) : ..... 14 000 €
Etat (20 %) : ..... 7 000 €
Conseil Général 83 (20 %) : ..... 7 000 €
PNR Verdon : ..... 7 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_85_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – 85 – 14

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière en plaine Durance sur la commune de Gréoux les Bains

Il est proposé aux membres du Bureau d'émettre un avis sur la demande d'autorisation de création d'une carrière, portée par la société JEC sur la commune de Gréoux-les-Bains, aux lieux-dits « Pontoise » et « l'Abattoir ».

Pour information, le Parc naturel régional du Verdon avait délibéré en 2009 et 2010 sur de précédents projets portés la société JEC et émis un avis réservé. Le nouveau projet porté par le pétitionnaire JEC ayant significativement évolué, il est à nouveau soumis à l'avis du Bureau.

Par rapport aux précédentes demandes d'autorisation (2009 et 2010), les membres du bureau relèvent que la demande d'autorisation a fait l'objet d'un diagnostic bien étayé des enjeux liés à la prise en compte de la biodiversité ; et en particulier de deux espèces phares, l'Alouette calandre et l'Outarde canepetière.

Ces espèces protégées au niveau national et d'intérêt communautaire sont rares sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon et font l'objet toutes deux d'un plan national d'actions visant à préserver et reconquérir les milieux favorables à ces espèces. Il est donc particulièrement important que le dossier de demande d'autorisation de création de la carrière prenne bien en compte la présence de ces espèces et explicite en détails les mesures d'évitement, de réduction et/ou compensatoires et d'accompagnement projetées. Le Bureau du Parc a également été attentif à la faisabilité de mise en œuvre de ces différentes mesures.

Ainsi, il est noté que la présence de ces deux espèces emblématiques a bien été prise en compte et fait l'objet de propositions de mesures spécifiques de réduction et d'accompagnement. La prise en compte dans le phasage de l'exploitation du calendrier biologique de ces espèces constitue un engagement fort du pétitionnaire et un gage de minimiser la perturbation sur ces espèces. Après remise en état progressive des terres, la mise en place de pratiques agricoles favorables à ces espèces, sur le long terme, constitue également un engagement fort du pétitionnaire. Engagements qui nécessiteront cependant d'être impérativement repris et détaillés dans un arrêté préfectoral.

Le dossier de demande d'autorisation prévoit également le renforcement de ces mesures par la mise en œuvre de mesures compensatoires découlant d'un autre projet mais devant être mises en œuvre sur la plaine de la Durance, pour préserver ces mêmes espèces (celui de l'aéroport d'Avignon).

Cependant, si le dossier de demande d'autorisation s'appuie sur ces mesures compensatoires -en complément des mesures de réduction et d'accompagnement- pour étayer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre du présent projet de carrière ; il faut noter qu'à ce jour **la mise en œuvre de ces mesures compensatoires n'a pas débouché sur des actions concrètes** (acquisition de foncier). En l'état actuel, **leur non mise en œuvre constitue un point de fragilité important du présent projet de carrière**, dans le sens où leur non mise en œuvre diminuerait de

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
084-250401072-20140701-DEL14_07_65_14-DE

... / ...

façon conséquente la portée des actions identifiées pour réduire les impacts du projet de carrière sur ces espèces et pérenniser le potentiel du site pour ces dernières.

Si le remblaiement régulier du site à la côte initiale constitue également une avancée par rapport aux projets précédents, le présent dossier n'est cependant pas suffisamment précis sur les modalités techniques et de contrôle de ce remblaiement (procédure de contrôle de l'éligibilité des inertes importés avant dépôt sur site, qualification des « terres extérieures » susceptibles d'être également apportées en complément des terres végétales de surface décapées).

Enfin, si le remblaiement à la côte initiale est un pré-requis pour préserver à terme, dans le projet d'emprise de la carrière, la vocation agricole initiale des terres ; la nature et les modalités de ce remblaiement seront aussi un facteur déterminant pour garantir la faisabilité d'un usage agronomique.

Or, le dossier de demande de création de carrière ne donne aucun élément permettant d'apprécier la faisabilité de restaurer un potentiel agronomique des sols à partir de remblaiement d'inertes et surmonté de terres végétales pouvant être de qualité et de comportement divers. Les conditions de stockage des terres végétales de surface au sein du site constituent également un facteur déterminant autorisant ou non leur réutilisation ultérieure à des fins agricoles. Là encore, le dossier de demande d'autorisation ne démontre pas qu'un simple stockage de ces terres végétales, tel que prévu actuellement sous forme de merlons, est pertinent pour maintenir leur potentiel agronomique et plus largement garantir la pérennité d'un bon fonctionnement biologique de ces sols. Il aurait été souhaitable que le dossier explicite le choix retenu, en raison de retours d'expériences par exemple sur d'autres sites exploités.

En l'état actuel, ces questionnements fragilisent également le présent dossier de demande de création de cette carrière.

Concernant le trafic routier, il semble également que les évaluations énoncées dans le dossier ne prennent pas en compte le transport nécessaire pour remblayer la carrière. Dans ce contexte, les chiffres présentés doivent être considérés comme sous-évalués. Si le pétitionnaire précise également que la circulation des camions sera limitée à 20 km/h sur les pistes et routes concernées, nous attirons votre attention sur le fait que cette mesure est, à notre expérience, rarement respectée. Pour s'en convaincre, il suffit de se tenir aux abords de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon, cerné par des allers-retours continus hebdomadaires de camions à vive allure sur la route d'accès au site CBA.

D'autre part, les élus soulignent que cette fréquentation supplémentaire ne pourra venir qu'aggravés les problèmes existants de traversée routière de Vinon-sur-Verdon.

Aussi, si l'intérêt de privilégier l'exploitation de gisements locaux n'est pas remise en cause en site Natura 2000 et au regard de la présence d'espèces à fort statut patrimonial et vulnérable, il est indispensable que le dossier présenté et les engagements pris par le pétitionnaire soient exemplaires et bien étayés par rapport aux différentes imprécisions soulevées précédemment.

Dans le cadre de ce nouveau projet, le Parc naturel régional du Verdon reconnaît que le pétitionnaire a renforcé ses engagements en faveur de la prise en compte de la biodiversité, alors même que ces engagements viendront contraindre son activité. Nous soulignons également que le pétitionnaire s'est volontairement engagé en 2012 dans des mesures agro-environnementales en faveur de l'Outarde canepetière sur des parcelles bordant le projet d'emprise de la carrière.

Toutefois, au vu des imprécisions évoquées précédemment, des incertitudes importantes sur la mise en place des mesures compensatoires ainsi que sur l'appréciation des impacts sur la qualité agronomique des sols après réhabilitation, les membres du Bureau du Parc du Verdon, à la majorité, **émettent un avis réservé** sur ce projet de carrière. Une fois leur faisabilité clairement établie, ces engagements devront également être impérieusement repris dans un arrêté préfectoral, seule garantie de leur mise en œuvre effective.

Bien évidemment, le Parc naturel régional du Verdon, au côté des autres personnes publiques associées, peut continuer à conseiller le pétitionnaire pour l'aider à compléter son dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401872-20140701-DEL14_07_BS_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 15

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délégation au Président des dérogations de campement sur l'ensemble du Domaine de Valx-Félines dans le cadre de la convention de gestion du domaine passée avec le Conservatoire du Littoral

En tant que gestionnaire des domaines de Valx et Félines, le Parc du Verdon est régulièrement sollicité pour des campements temporaires (écogardes en formation, scouts intervenants sur de petits travaux sur le Domaine).

Or, la convention de gestion qui lie le PNR Verdon et le Conservatoire du Littoral prévoit que le campement est interdit sauf dérogation autorisée par le Bureau du Parc du Verdon après accord du Conservatoire du littoral.

Afin de simplifier les procédures de réponses aux sollicitations, il est proposé de déléguer au Président du Parc du Verdon les réponses à ces demandes de dérogations.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Délèguent au Président les réponses aux demandes de dérogations pour des campements temporaires sur les domaines de Valx Félines,
- Autorisent le Président, le cas échéant, à signer les conventions d'occupation temporaires correspondantes ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_BS_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 16

Renouvellement de l'adhésion à l'association ARSENIC

ARSENIC est une association fédérant les Espace Régional Internet Citoyen / Espace Public Numérique de la Région PACA. C'est un véritable médiateur social, entre les espaces d'appropriation et les collectivités, qui remonte pour l'un l'expérience des publics divers et accompagne les autres dans l'élaboration des politiques numériques publiques. .

Le réseau est aussi le porteur de l'émergence d'un métier autour de la médiation numérique, de son besoin d'organisation, de reconnaissance et de qualification. Il a pour vocation à mutualiser à l'échelle régionale les compétences particulières de chaque espace d'appropriation des technologies de l'information et de la communication. L'objectif étant de pérenniser les activités de chacun, il intervient comme un catalyseur de compétence. Les ERIC / EPN sont investis dans quasiment tous les champs sociaux de l'e-santé au simple accès public à l'Internet. Ils sont de dimensions diverses et variées avec des compétences tout aussi hétéroclites. Mais, ils sont homogènes sur leur vision de la relation avec les publics.

Cette diversité de compétence en fait un réseau de veille technologique toujours à la pointe. C'est aussi un espace de rencontre uniforme unique et très important entre les acteurs régionaux du développement des usages numériques. ARSENIC est identifié par le Conseil Régional comme la tête de ce réseau des ERIC / EPN qui en est son principal financeur.

L'adhésion à l'association ARSENIC représente un coût annuel de 150 € TTC (base année 2014) et peut éventuellement évoluer en fonction de la décision de son conseil d'administration.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le renouvellement de l'adhésion à l'association ARSENIC à compter de 2014 ;
- Autorisent le Président à renouveler chaque année cette adhésion, pour un coût d'adhésion pouvant évoluer ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_BS_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Date de convocation
18/06/2014

Délibération
n° 14 -07 – BS – 17

Renouvellement de l'adhésion à l'association RENETA

Vu la Charte du parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du bureau en date du 15 septembre 2010, approuvant l'expérimentation de la mise en place des conditions de réalisation d'espaces-tests en agriculture avec une entrée « territoire et foncier » sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon »

Considérant que les acteurs investis dans la mise en place d'Espaces test sur le territoire national se sont réunis en association : RENATA (Réseau national des espaces tests agricoles).

Il est proposé aux membres du Bureau de renouveler l'adhésion du Parc du Verdon à cette association pour participer aux travaux qui permettent de structurer les démarches et de mutualiser les différentes expériences.

L'adhésion à l'association RENETA représente un coût annuel de 200 € TTC (base année 2014) et peut éventuellement évoluer en fonction de la décision de son conseil d'administration.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le renouvellement de l'adhésion à l'association RENETA à compter de 2014 ;
- Autorisent le Président à renouveler chaque année cette adhésion, pour un coût d'adhésion pouvant évoluer ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401872-20140701-DEL14_07_BS_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – BS – 18

Renouvellement de l'adhésion à l'association "Parcs naturels et aires protégées en Méditerranée"

Le Président explique que sur proposition des présidents des fédérations nationales des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, la création d'une association loi 1901 a été décidée en pour rassembler tous les parcs et aires naturelles françaises concernées par des problématiques méditerranéennes (gestion d'une biodiversité exceptionnelle, adaptation au changement climatique, prévention contre le risque incendie, gestion d'un tourisme de masse,...). Cette association sera non seulement un lieu de réflexion/capitalisation/échanges pour toutes ces structures françaises avec leurs homologues du bassin méditerranéen, mais aussi un lieu de mobilisation et de lobbying pour faire entendre leurs spécificités aux pouvoirs publics d'échelle régionale, nationale et surtout européennes, ou encore pour mobiliser des financements privés ou publics pour soutenir les actions de coopération entre les deux rives de méditerranée.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de renouveler l'adhésion du Parc du Verdon à l'association "Parcs naturels et aires protégées en Méditerranée"

L'adhésion à cette association représente un coût annuel de 20 € TTC (base année 2014) et peut éventuellement évoluer en fonction de la décision de son conseil d'administration.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association « parcs naturels et aires protégées en Méditerranée » à compter de 2014 ;
- Autorisent le Président à renouveler chaque année cette adhésion, pour un coût d'adhésion pouvant évoluer ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PRÉFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 19

Renouvellement de l'adhésion à l'association à "Observatoire des Galliformes de Montagne"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Parc,

Considérant que l'association « Observatoire des Galliformes de montagne » (OGM), sise 90, route du col de Leschaux 74320 SEVRIER, réalise des études et recherches en vue de la protection des oiseaux de montagne,

Considérant que l'activité de l'association est en cohérence avec les projets du Parc et constitue un appui complémentaire à ceux-ci,

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de renouveler l'adhésion du Parc du Verdon à l'association « Observatoire des Galliformes de montagne »

Le montant de la contribution du Parc s'élève à un montant total de 950,00 € (base 2014) et il comprend d'une part une cotisation de 50,00 € et d'autre part une participation aux frais de fonctionnement de la structure pour un montant de 900,00 € ; le montant de la contribution pouvant éventuellement évoluer en fonction de la décision du conseil d'administration de l'association.

Ouï l'exposé du Président ;
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association « Observatoire des Galliformes de Montagne » à compter de 2014 ;
- Autorisent le Président à renouveler chaque année cette adhésion, pour un coût d'adhésion pouvant évoluer ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – 85 – 20

CONVENTION CADRE DE FORMATION AVEC LE CNFPT - ANNEE 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Parc,

Considérant que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) organise des actions de formation, collectives ou individuelles à destination des agents titulaires ou non titulaires des collectivités territoriales,

Considérant que certaines des actions de formation (« stages payants », dispositifs spécifiques, publics non cotisants tels les agents de droit privé) proposées par le CNFPT ne sont pas couvertes par la cotisation versée par ces mêmes collectivités au CNFPT et font l'objet d'une prise en charge par la collectivité,

Considérant la nécessité pour le Parc de formaliser au titre de l'année 2014, ce partenariat avec le CNFPT par une Convention Cadre de Formation qui précise les conditions d'accès à ces actions de formation payantes pour le Parc,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la Convention Cadre de Formation au titre de l'année 2014, entre le CNFPT et le Parc naturel régional du Verdon déterminant les conditions d'accès des agents titulaires, non titulaires et de droit privé du Parc, aux actions de formation payantes organisées par le CNFPT;

- Autorisent le Président à signer ladite convention ;

- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-14_67_85_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – BS – 21

Marché de travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bas Verdon - année 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à bon de commande, et portant sur la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bas Verdon – année 2014 ;

Considérant le choix de la proposition formulée par la SARL Entreprise Macagno

Considérant que le marché a été lancé sous la forme d'un marché à bon de commande mono-attributaire avec un montant maximum fixé à 68 500 € HT.

Considérant que ce marché de travaux est d'une durée globale de 4 mois.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché de travaux à bon de commande avec la SARL Entreprise Macagno pour un montant maximum de 68 500 € HT, et pour une durée globale de 4 mois ;

- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avèrerait nécessaire à la bonne réalisation des travaux ainsi que toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PRÉFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_BS_21-DE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 22

Indemnisation exceptionnelle des chevriers pour travaux de peinture incombant aux propriétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget du Parc,

Dans le cadre de la location de la maison Courbon et de la bergerie de Félines aux chevriers (Payot, Ledoux, Berthier), il avait été convenu que les volets et huisseries seraient peints dans le cadre d'un chantier de formation « peinture à la farine », conformément aux obligations du propriétaire.

Suite au mauvais temps lors du chantier, l'ensemble des travaux de peinture n'ont pu être réalisés.

Il est proposé à titre exceptionnel de confier aux chevriers (avec leur accord) de finir ces travaux de peinture pour protéger ces bâtiments rénovés récemment. En compensation de ce travail (2 jours) qui devrait incomber au propriétaire, il est proposé aux élus d'accorder exceptionnellement aux chevriers la gratuité du loyer de la maison Courbon pour le mois d'août.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de confier aux chevriers la finalisation des travaux de peinture de la bergerie de Félines ;

- D'accorder, en compensation et à titre exceptionnel, la gratuité du loyer de la maison Courbon au titre du mois d'Août 2014 ;

- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avèrerait nécessaire à la bonne réalisation des travaux ainsi que toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_BS_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 23

Convention avec la commune de St Julien le Montagnier dans le cadre de l'opération écogardes 2014

Le Président explique que depuis l'été 2010, la commune de Saint Julien le Montagnier a décidé de mettre en place deux agents afin de lutter contre le risque d'incendie, de gérer les flux de circulation et de veiller à la sécurité des usagers et à la propreté de la plage de la commune de Saint Julien le Montagnier sur les berges du lac d'Esparron.

Cette expérience a permis de constater la proximité du rôle de ces agents communaux avec celui des écogardes du Parc naturel régional du Verdon qui assurent l'accueil, l'information et la sensibilisation des visiteurs ainsi que la valorisation du territoire du Parc auprès du public, y compris sur la plage de Saint Julien le Montagnier.

C'est pourquoi la commune propose de favoriser le rapprochement de ces deux opérations pour les renforcer. Le projet de convention fait état des modalités de ce rapprochement pour la durée de l'opération « écogarde » du Parc naturel régional du Verdon entre le 1er juillet et le 31 Août 2014.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention proposée entre le PNR Verdon et la commune de st Julien le Montagnier dans le cadre de l'opération « écogardes » du Parc du Verdon au titre de la saison 2014.

- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401972-20140701-DEL14_07_B5_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 24

Avenants aux marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une ferme caprine pédagogique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Vu les délibérations du Bureau du Parc en date du 9 août 2013, 11 septembre 2013, 23 octobre 2013 et 13 novembre 2013 autorisant le Président à signer les marchés de travaux, pour chacun des 11 lots du marché ;

Considérant la nécessité de passer des avenants n° 2 pour les lots 2, 5, 6, et 7, un avenant n° 1 pour le lot 10 et un avenant n° 3 pour le lot 3.

Considérant les montants des avenants suivants tenant compte des moins-values et des plus-values :

Lots	*Entreprises titulaires*	*marché initial +avenants déjà signés*	***avenant objet de la présente délibération HT***	*total marché HT*
2	Alpes Sud terrassement / Sonza TP	107 465,00	**+ 6 000,00**	113 465,00
3	Avenir Bois construction	253 172,00	**+ 2 069,00**	255 241,00
5	Alpes Provence menuiserie	38 025,05	**+ 1 154,94**	39 179,99
6	SARL Esclapez	16 356,00	**- 1 881,00**	14 475,00
7	AC TEC	21 642,00	**+ 616,95**	22 258,95
10	PROELEC	32 078,60	**+ 8118,00**	40 196,60

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer les avenants aux marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2014
et publication le - 8 JUIL. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 25

Frais de déplacement des du Président et des élus du PNR Verdon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Président est amené à se déplacer régulièrement pour représenter le Parc aux réunions de différentes instances (le Réseau de la Fédération des Parcs naturels régionaux, le Réseau des Grands Sites et toutes autres instances),

Considérant qu'en cas d'empêchement, le Président pourra missionner un élu pour le représenter ou représenter la structure ;

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent la prise en charge ou le remboursement des frais de déplacement du Président M. Bernard CLAP pour toute participation à des réunions liée à sa fonction de représentation du Parc,
- Autorisent la prise en charge ou le remboursement des frais de déplacement des élus du Parc du Verdon, lorsqu'ils seront missionnés par le Président, pour toute participation à des réunions liée à la représentation du Parc
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 27/08/2014
et publication le 08/07/2014

REÇU EN PREFECTURE
le 27/08/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
01/07/2014

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,
Le bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :
11 représentant des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; Jean-**Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ;
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
18/06/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : **Marie BOUCHEZ**

Délibération
n° 14 -07 – B5 – 26

Remboursement des frais de déplacement de M. Jean-François Blanc de la Ligue de l'enseignement du 04

Dans le cadre du programme de rencontre et formation des acteurs culturels, une formation sur le « montage du projet associatif et la recherche de financements » est prévu en octobre 2014 en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du 04. A ce titre, c'est Jean-François Blanc qui animera cette journée.

Il est proposé aux membres du Bureau de lui rembourser ses frais de déplacement.

Ces frais sont prévus et seront pris en charge dans le cadre du dossier de mise en place du réseau d'acteurs et du portail culturel.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la prise en charge ou le remboursement des frais de déplacement de M Jean-François BLANC, de la ligue de l'enseignement du 04 dans le cadre de la formation sur le « montage du projet associatif et la recherche de financements » ;

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 27/08/2014
et publication le 08/07/2014

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 27/08/2014
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140701-DEL14_07_B5_26-DE